



Face aux risques et aux aléas

En cas de décès du dirigeant, quelle sera la pension de réversion versée au conjoint ?

La pension de réversion, c'est la possibilité de toucher, après le décès de son conjoint, une partie de la retraite qu'il percevait de son vivant ou qu'il aurait perçue s'il avait vécu. Toutefois, certaines conditions sont à remplir pour pouvoir percevoir ce montant.

ANALYSE DE L'EXPERT

Pour toucher la pension de réversion, certaines conditions sont à respecter pour le régime de base de la SSI, notamment la condition d'âge : 55 ans.

A contrario, si l'allocataire a au moins 50 ans au moment du décès, **une allocation de veuvage** peut être versée au conjoint jusqu'à

ce qu'il ait l'âge requis pour avoir droit à la retraite de réversion.

Condition de taux : 54 %

$$\text{SAM}^* \times 50 \% \times \frac{\text{Durée d'assurance}}{\text{Nombre de trimestres requis}} \times 54 \%$$

*Salaire Annuel Moyen

Conditions de ressources

Ne pas dépasser les seuils suivants :

Personne seule		Ménage	
Ressources 2026 : maxi 2080 SMIC horaire			
Annuelles	Trimestrielles	Annuelles	Trimestrielles
25 001 €	6 250 €	40 002 €	10 000 €

Points de vigilance

La réversion du régime complémentaire RCI des gérants majoritaires est soumise elle aussi à des conditions de ressources, mais avec un plafond relevé à 2 PASS, soit 96 120 € pour 2026.

Si les revenus du conjoint survivant sont supérieurs à ces montants, le dépassement

vient en déduction de la pension de réversion complémentaire.

Toutes les ressources personnelles du conjoint survivant doivent être prises en compte, dont :

- les biens propres du demandeur, biens mobiliers (livrets d'épargne, SICAV, comptes

remunérés...) et immobiliers (hors habitation principale) dans la limite de 3 % de leur valeur;

- les contrats d'assurance-vie personnels du conjoint;
- les régimes non salariés des artisans, commerçants et professions libérales, à l'exception des avocats;
- ...

Exemple

1

Pension de réversion théorique régime de base SSI :
54 % x retraite de base de Monsieur :
54 % x 19 003 € = 10 261 €

2

Droits propres de Madame : 16 749 €
Plafond autorisé 2026 : 2 080 SMIC horaire
soit 25 001 €/an

Dépassement : (16 749 € + 10 261 €) - 25 001 € = - 2 009 €/an

3

Pension de réversion réelle : pension différentielle :
10 261 € - 2 009 € = 8 252 €/an
Retraite de Madame : 16 749 € + 8 252 € = 25 001 €

4

Perte de réversion = 2 009 €/an
sur une espérance de vie estimée à 22 ans :
2 009 € x 22 ans = 44 198 € de perte de patrimoine retraite

Les pensions de réversion sont versées au prorata des années de mariage, que l'ex-conjoint soit remarié ou non.

$$\text{Taux de réversion} \times \frac{\text{Durée du mariage}}{\text{Durée globale des mariages}}$$

BON À SAVOIR

Bien intégrer dans un bilan retraite le montant de la pension de réversion calculée au prorata des années de mariage en cas de divorce.

Les régimes supplémentaires et la pension de réversion

Les régimes supplémentaires de retraite par capitalisation (niveau 3) ne rentrent pas dans le calcul des ressources si :

- ils sont au nom de l'assuré décédé ;
- au nom du conjoint survivant les régimes supplémentaires rentrent dans le calcul des ressources.

Exemple

- La retraite de Madame est faible, son patrimoine aussi.
- Le couple en a conscience et veut trouver une solution.
- Le contrat de retraite supplémentaire (Madelin, assurance-vie...) sera souscrit au nom de Monsieur (assuré).

En effet, en cas de décès de Monsieur :

- le capital ou la rente constitués ne seront pas pris en compte dans le calcul des ressources de Madame, lui permettant de toucher la totalité des pensions de réversion de Monsieur ;
- ce qui n'aurait pas été le cas si Madame avait été l'assurée du contrat.

Retraite avec contrat d'assurance-vie au nom de Monsieur

	Monsieur Arrêt d'activité à 65 ans Liquidation à 65 ans			Madame Arrêt d'activité à 65 ans Liquidation à 65 ans	
	Droits propres		Total	Réversion	
	Monsieur	Madame	M. et Mme	Monsieur seul	Madame seule
RÉGIMES DE BASE Régime général AVA	16 747 €	8 311 €	25 057 €	16 747 €	16 042 €
COMPLÉMENTAIRES Agirc-Arrco, AVA	4 406 €	2 304 €	6 710 €	5 789 €	4 948 €
SUPPLÉMENTAIRES Art. 83, Madelin et PERP assurance-vie, PERCO	0 € 3 000 €	0 € 0 €	0 € 3 000 €	0 € 3 000 €	0 € 3 000 €
TOTAL ANNUEL	24 153 €	10 615 €	34 768 €	25 535 €	23 989 €



Le conseil du mentor

À leur terme, les contrats de retraite sur mesure permettent de protéger au maximum le conjoint survivant et les conséquences de la pension de réversion :

- ✓ rente réversible à 100 %, 150 %, voire 200 % ;
- ✓ garantie de bonne fin ;
- ✓ retour sur investissement garanti : avec le paiement au minimum des 25 annuités garanties ;
- ✓ en cas de dépendance, doublement de la rente de l'assuré.

Faites calculer les pensions de réversion avec un expert de la protection sociale.



CE QU'IL FAUT RETENIR

- ✓ La retraite ne se calcule pas simplement à l'âge légal de la retraite, mais également en cas de décès pour intégrer une baisse drastique des droits de réversion.
- ✓ Attention : en cas de divorce, les droits de réversion se calculent au prorata des années de mariage.